



Pb avec un opticien car faute de la vendeuse quel recours?

Par **FREDE 72**, le **18/05/2009** à **18:10**

Bonjour,

le 28/04/2009 mon fils a choisi des lunettes chez affeloule .le 7/05/2009 je me rend au magasin pour aller les chercher une fois les lunettes payé car ma complémentaire on en a pris quand meme 149 euros a sa charge.la vendeuse a fait le réglage mais je trouvais en arrivant a la maison qu'elles étaient de travers.en plus ce jour la la vendeuse était assez pressée qu'on s'en aille et en me rendant dans une boutique affelou pour demander de faire un réglage on m'annonce que les lunettes sont cassées alors que depuis que la vendeuse qui m'avait vendu les lunettes mon fils ne les avait pas remises .on m'a vendu des lunettes cassées. depuis mercredi 13/05/2009 ils doivent les commander ce midi je me rends a la boutique affelou ils me disent qu'ils doivent voir avec le fournisseur et qu'ils vont me rappeler dans la journée n'ayant pas eu de nouvelles a 17h30 je les appelle on me répond je téléphone au fournisseur et je vous rappelle de suite e depuis il est 18h03 toujours pas de nouvelles de plus je n'ai pas de facture ni une copie de l'ordonnance des lunettes de mon fils que dois-je faire car là je crois qu'ils se moquent un peu de leur client quel recours puis-je avoir? et mon fils ne peut toujours pas porter ses lunettes .MERCI DE ME RÉPONDRE